

Cote du document: EB 2010/101/R.40
Point de l'ordre du jour: 17 a) i)
Date: 9 novembre 2010
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Niveau de la Réserve générale

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Bambis Constantinides
Directeur de la Division du Contrôleur et
des services financiers
téléphone: +39 06 5459 2054
courriel: c.constantinides@ifad.org

Transmission des documents:

Liam F. Chicca
Fonctionnaire responsable des
organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2462
courriel: l.chicca@ifad.org

Conseil d'administration — Cent unième session
Rome, 14-16 décembre 2010

Pour: **Approbation**

Recommandation

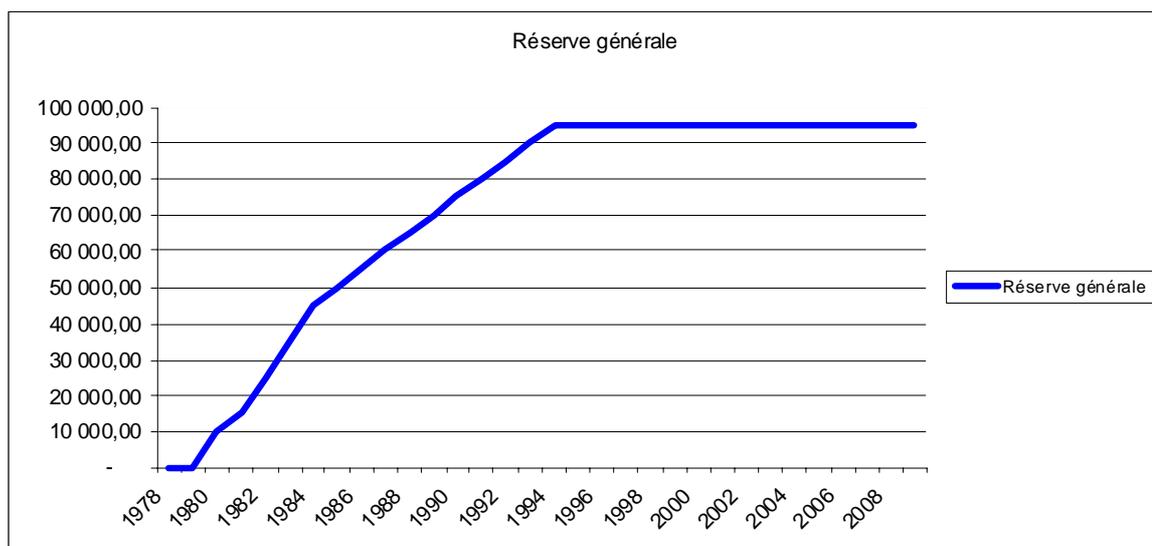
Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la Réserve générale, telle qu'elle est formulée au paragraphe 43.

Niveau de la Réserve générale

I. Contexte

1. Le Conseil des gouverneurs a établi la Réserve générale en 1980¹ pour se prémunir contre le risque d'engagement excessif des ressources du FIDA qui pourrait découler des éventualités suivantes:
 - fluctuations des taux de change;
 - défaillances dans le paiement des frais de service des prêts; et
 - défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités.
2. En 1999, le Conseil des gouverneurs² a reconnu la nécessité de prémunir également le Fonds contre le risque d'engagement excessif du FIDA découlant d'une diminution de la valeur des avoirs du Fonds du fait de la fluctuation de la valeur boursière des placements.
3. Lors de la constitution de la Réserve, le Conseil des gouverneurs a autorisé le Conseil d'administration à approuver à l'avenir des transferts provenant des ressources du FIDA dans la limite de 100 millions d'USD, en prenant en considération la situation financière du Fonds. En 1999, le Conseil des gouverneurs a décidé que le plafond de la Réserve générale pouvait être occasionnellement modifié par le Conseil d'administration. Entre 1980 et 1994, celui-ci a approuvé plusieurs transferts, portant ainsi le montant de la Réserve à son niveau actuel de 95 millions d'USD. On trouvera en figure 1 une représentation graphique du niveau de la Réserve générale dans le temps, de sa création à ce jour.

Figure 1
(En milliers d'USD)



¹ Résolution 16/IV du Conseil des gouverneurs.

² GC 22/L.9.

4. Le Conseil d'administration³ est tenu d'examiner, tous les trois ans au moins, le niveau de la Réserve générale alors que le Comité d'audit est tenu, en application de son mandat, d'examiner l'adéquation de ladite Réserve et de présenter au Conseil d'administration un rapport sur ce point, assorti de ses conclusions et recommandations.
5. Le dernier examen a été conduit en décembre 2006. Le processus d'examen actuel a été engagé en 2009, l'objectif étant de soumettre le présent document au Comité d'audit au début de l'année 2010. Cependant, l'ordre du jour du Comité étant extrêmement chargé à cette période, il n'a pas été possible de programmer cet examen avant septembre 2010.
6. Le Comité, après avoir examiné une première version de ce document lors de sa réunion de septembre, a demandé des informations quantitatives additionnelles. Le présent document fournit des renseignements complémentaires sur les tendances et propose une analyse quantitative des principales catégories de risque atténuées par le biais de la Réserve générale.

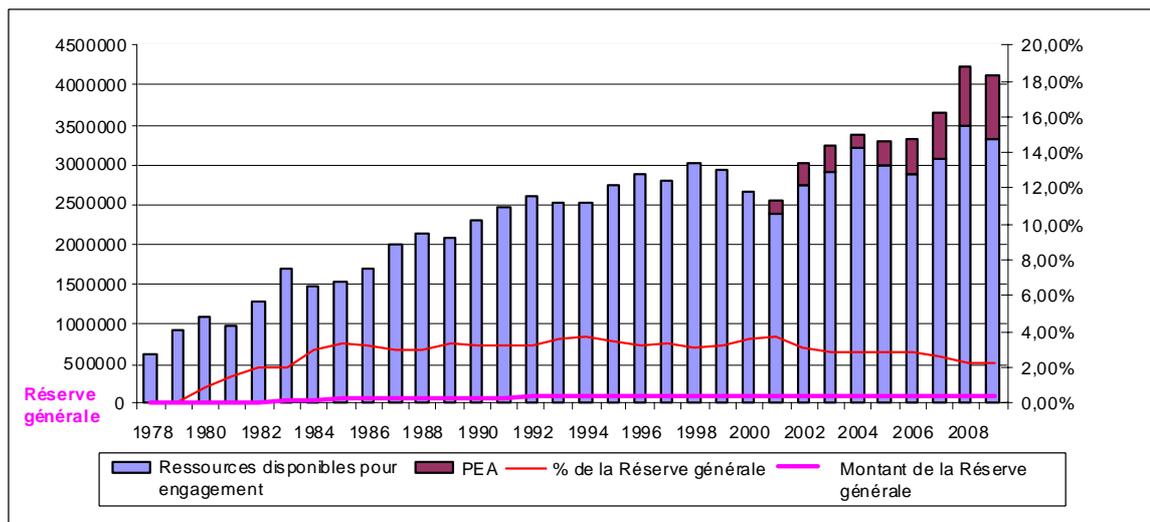
II. Adéquation de la Réserve générale

A. Le risque d'engagement excessif des ressources du FIDA

7. Aux termes de l'Accord portant création du FIDA, le Fonds doit adopter une attitude prudente consistant à s'assurer que le volume de fonds engagé sera suffisant pour faire face aux échéances. La section 2 b) de l'article 7 dispose que: "Le Conseil d'administration fixe de temps à autre la proportion des ressources du Fonds à engager durant tout exercice [...] en tenant dûment compte de la viabilité à long terme du Fonds et de la nécessité d'assurer la continuité de ses opérations." Il en découle que le FIDA doit être considéré comme une entité en pleine activité, autrement dit une entité qui continuera à fonctionner dans un avenir prévisible et qui n'a pas l'intention ni la nécessité de cesser ses activités ou d'en réduire sensiblement l'ampleur.
8. Le FIDA a toujours été conscient du problème d'engagement excessif, comme le prouve la définition des ressources disponibles pour engagement figurant dans l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA. Les ressources disponibles pour engagement comprennent les avoirs en monnaies librement convertibles après déduction des engagements du FIDA au titre des prêts et des dons (on trouvera en pièce jointe l'état des ressources disponibles pour engagement au 31 décembre 2009). Cette définition restrictive exclut, par exemple, des avoirs inscrits au bilan tels que les instruments de contribution ou les montants à recevoir pour les prêts décaissés (à l'exception du niveau autorisé au titre du pouvoir d'engagement anticipé [PEA] – voir ci-après), imposant donc une limite plus prudente aux montants susceptibles d'être engagés sous forme de prêts et de dons à un moment donné. Conscient du fait que cette approche pouvait conduire à une sous-utilisation des ressources financière du Fonds, le Conseil des gouverneurs du FIDA a autorisé le recours au PEA afin de pouvoir considérer une partie des rentrées projetées au titre des prêts comme ressources disponibles pour engagement. À chacune de ses sessions, le Conseil d'administration approuve le montant total des engagements de ressources à effectuer au titre du PEA.
9. La figure 2 ci-après fournit des informations sur la tendance historique concernant les ressources disponibles pour engagement dans le temps par rapport au niveau de la Réserve générale. Le solde de la Réserve générale représentait en moyenne 2,8% environ du total des ressources disponibles pour engagement (2,3% à la fin de 2009) et 3,7% environ du solde des engagements au titre des prêts et des dons (2,7% à la fin de 2009).

³ Voir Mandat et Règlement intérieur du Comité d'audit du Conseil d'administration adopté en septembre 2009 (EB 2009/97/R.50/Rev.1).

Figure 2



10. Le pourcentage légèrement décroissant de la Réserve par rapport au total des ressources engagées résulte de l'introduction de mesures et de mécanismes d'atténuation des risques qui, dans le temps, ont permis de réduire le risque d'engagement excessif des ressources et, dans une certaine mesure, de limiter l'ampleur de la Réserve générale, d'autres moyens étant utilisés pour affronter certains risques.
11. Depuis la constitution de la Réserve générale en 1980, les Normes comptables internationales (désormais largement remplacées par les Normes internationales d'information financière) ont évolué et des critères plus rigoureux d'information ont été introduits. Il est désormais obligatoire de constituer des provisions comptables afin de se prémunir contre un certain nombre de risques spécifiques (par exemple, le FIDA a adopté ces dernières années des provisions pour le plan d'assurance maladie après cessation de service, les opérations de prêts de titres et les engagements au titre des garanties en espèces) et de mettre en réserve un montant de ressources équivalent et non engagé. Le niveau de la Réserve générale, ainsi que des autres provisions comptables, est déduit des ressources disponibles pour engagement, mettant ainsi en réserve les fonds nécessaires afin de faire face à tout risque non atténué d'engagement excessif. De plus, le FIDA a mis en place des stratégies spécifiques d'atténuation des risques pour toutes les catégories d'avoirs qui cautionnent les engagements. Les principales, qui sont examinées dans le présent document, sont les suivantes:
- la mise en place d'un processus structuré de gestion de bilan;
 - la création d'une unité de gestion de bilan autonome au sein de la Division de la trésorerie du FIDA; et
 - l'évaluation approfondie de la santé financière du FIDA et de l'état de ses ressources à l'occasion de chaque Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA.
12. D'autre part, depuis le dernier examen de l'adéquation de la Réserve par le Comité, de nouveaux risques sont apparus dans le contexte où intervient le FIDA. Parmi eux, le plus important est le risque posé par les crises financières, lesquelles se traduisent par une multiplication et une aggravation des incertitudes sur les marchés. Le FIDA, qui est parvenu à atténuer les répercussions de la récente crise financière grâce à la prudence de son approche financière et de ses politiques en matière de placements et de liquidités, demeure très vigilant. Le Comité d'audit et le Conseil d'administration ont pris acte des mesures et des décisions prises afin d'atténuer les risques. Des réunions sont organisées chaque semaine, voire

quotidiennement, pour analyser l'évolution du marché et évaluer la nécessité de prendre des mesures immédiates afin d'éviter les répercussions d'éventuelles pertes affectant le portefeuille de placement du FIDA. En outre, depuis le dernier examen, la direction a adopté des mesures qui contribuent directement ou indirectement à atténuer les risques d'engagement excessif:

- approbation de la Politique en matière de liquidités en décembre 2006;
- approbation en 2008 de la Politique de gestion des risques au FIDA, suivie en 2009 de la mise en place d'un cadre de gestion des risques et d'un comité de la gestion des risques chargé de diriger la mise en œuvre de la politique et d'établir un rapport annuel;
- courant 2009, dans le cadre des mesures d'ensemble concernant la gestion des risques au FIDA, réalisation d'une autoévaluation des contrôles internes et rédaction d'un rapport soumis au Comité d'audit à sa réunion d'avril 2010, cette initiative constituant un premier pas vers la mise en place d'une attestation indépendante en bonne et due forme de l'adéquation des systèmes de contrôle interne des informations financières relatives à l'exercice 2012.

B. Types de risques conduisant à un engagement excessif potentiel et stratégies d'atténuation en place

13. Les sections suivantes ont trait aux stratégies d'atténuation pour les risques spécifiques qui se posent par rapport à l'objectif de la Réserve fixé par le Conseil des gouverneurs. Afin d'évaluer plus directement ces risques, on part de l'hypothèse que le risque précis à affronter est celui de l'impossibilité de satisfaire en temps voulu, du fait de l'insuffisance de ressources, les obligations de décaissement pour les prêts et les dons approuvés à ce jour. Si l'on prend comme date d'évaluation le 31 décembre 2009 (des informations financières vérifiées étant disponibles pour cette date), ce risque se traduirait par l'insuffisance des avoirs nets du Fonds à cette date (soit 7,9 milliards d'USD) pour couvrir les obligations de décaissement non réglées pour les prêts et dons approuvés (soit 3,47 milliards d'USD) qui devraient arriver à échéance sur une période moyenne de sept ans (à compter de leur entrée en vigueur), déduction faite des dépenses de fonctionnement.

Engagement excessif des ressources résultant de la fluctuation des taux de change

14. Le risque d'engagement excessif résultant de la fluctuation des taux de change est atténué par l'alignement global de la composition des avoirs sur le panier de monnaies constitutives du droit de tirage spécial (DTS). Les avoirs du Fonds sont répartis de manière à assurer, autant que possible, la correspondance entre les engagements au titre des prêts et dons libellés en DTS et non décaissés (le volume du portefeuille de prêts et de dons) et les actifs libellés dans les monnaies constitutives du panier du DTS, proportionnellement aux poids relatifs de ces monnaies dans ce panier. De même, les engagements au titre de dons libellés en dollars des États-Unis sont équilibrés par des avoirs libellés dans cette monnaie. Le tableau 1 ci-dessous fournit les tendances historiques des variations du taux de change entre le dollar des États-Unis et le DTS, dans la mesure où elles affectent directement les ressources disponibles pour engagement.

Tableau 1

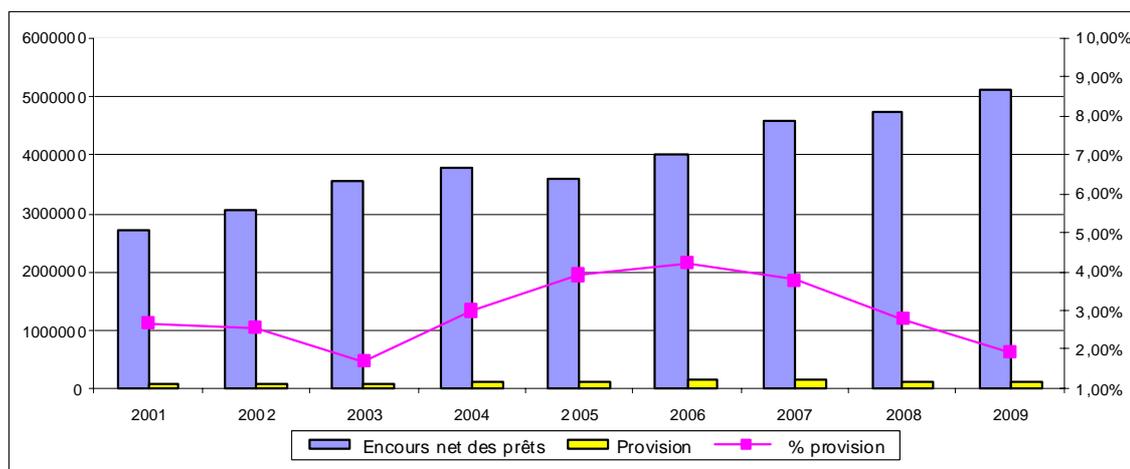
	<i>Taux de change USD/SDR au 31 décembre</i>	<i>Variation annuelle du taux de change (%)</i>	<i>Incidence du taux de change sur les ressources engagées (millions d'USD)</i>	<i>Incidence du taux de change sur les ressources engagées (%)</i>
2001	1,257	-3,50	(7,80)	-0,35
2002	1,360	8,18	(12,10)	-0,50
2003	1,486	9,34	1,60	0,06
2004	1,550	4,26	1,70	0,06
2005	1,426	-7,97	24,20	0,87
2006	1,504	5,44	(36,50)	-1,23
2007	1,576	4,79	(28,70)	-0,89
2008	1,535	-2,61	16,80	0,52
2009	1,564	1,89	(18,50)	-0,53

15. La dernière colonne montre comment la politique de la congruence monétaire protège la valeur des ressources contre la fluctuation des taux de change. Pour chacune des années de cette dernière décennie sauf une, l'incidence sur les ressources n'a jamais dépassé 1% de la valeur totale des engagements, chiffre bien en deçà du pourcentage correspondant pour le taux de change USD/DTS.
16. La perte cumulée sur les sept dernières années (période moyenne de décaissement restante pour les engagements au 31 décembre 2009) représentait 41 millions d'USD. Compte tenu des différents facteurs qui touchent ce risque et sur la base de l'hypothèse selon laquelle le Fonds affrontera à tout moment la question du désalignement des monnaies, ce chiffre sera censé fournir une indication de la perte potentielle en valeur des ressources du FIDA du fait de la fluctuation des taux de change sur la période moyenne de décaissement des prêts en vigueur (sept ans en moyenne).

Engagement excessif des ressources résultant de défaillances dans le paiement des frais de service des prêts

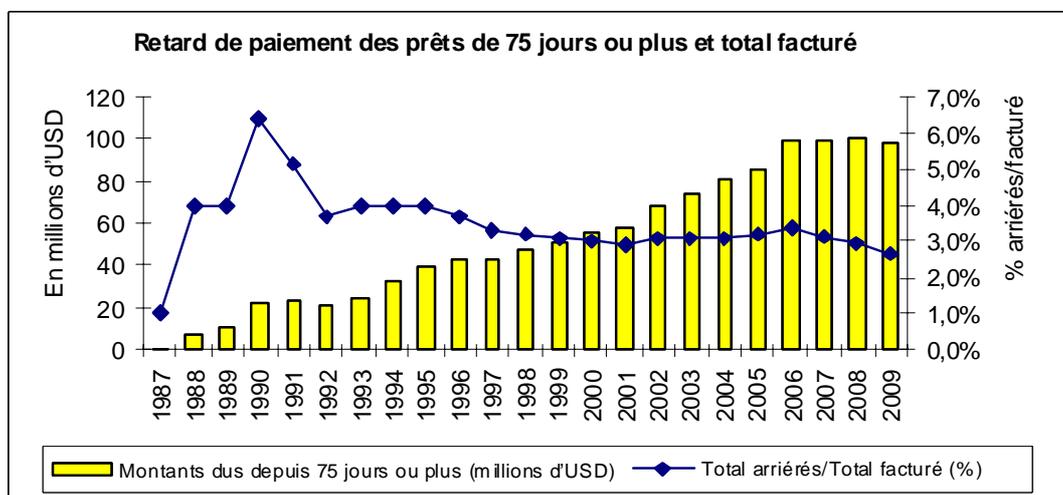
17. Ce risque affecte les ressources dont on peut disposer pour engagement dans la mesure autorisée par le PEA. Le principal mécanisme d'atténuation de ce risque consiste en la création de provisions comptables liées aux arriérés qui réduisent les ressources disponibles pour engagement, garantissant ainsi que l'on n'utilisera aucun montant à recevoir douteux pour cautionner l'approbation de prêts et de dons.
18. Une provision comptable est constituée lorsqu'une échéance est due pendant plus de 24 mois et, en cas de retard supérieur à 48 mois, la totalité de l'encours du prêt est provisionnée. Au 31 décembre 2009, cette provision représentait environ 98,4 millions d'USD en valeur nominale, soit 1,9% du solde de l'encours des prêts (5 101,4 millions d'USD). Le risque de défaillances dans le règlement des frais de service des prêts fait l'objet d'une évaluation permanente, et une provision pour dépréciation est constituée en cas d'incertitude quant au respect de l'échéancier initial de remboursement du principal des prêts.
19. La figure 3 ci-après, qui indique les tendances historiques des prêts en situation d'arriérés, compare les provisions pour arriérés (sur la base des critères précités) et le montant total de l'encours des prêts.

Figure 3
(en milliers de dollars des États-Unis)



20. Depuis 2006, la tendance a été très positive grâce, dans une certaine mesure, à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, et le niveau actuel est bien inférieur au record de plus de 4% atteint en 2006.
21. Outre les provisions comptables, le FIDA met en œuvre des mesures opérationnelles afin de réduire le risque d'accumulation du solde des arriérés, comme l'interruption des décaissements pour les prêts en situation d'arriérés de paiement depuis 75 jours ou encore la suspension de l'intégralité du portefeuille lorsque le retard de paiement est supérieur à 150 jours. La figure 4 ci-après présente le pourcentage des montants pour lesquels le retard de paiement est supérieur à 75 jours par rapport au montant total facturé.

Figure 4



22. À la fin décembre 2009, le montant correspondant aux tranches non réglées représentait 97,9 millions d'USD, soit 2,7% des montants facturés, chiffre inférieur à la moyenne historique de 3%. Il faut mettre l'accent sur le fait que ce montant concerne quasi exclusivement des prêts approuvés avant 1995. Les arriérés relatifs à des prêts approuvés après 1995 ne représentent que 0,12% du montant total facturé, malgré les graves crises économiques qui ont touché la plupart des pays emprunteurs du FIDA au cours de la dernière décennie, y compris la récente crise de 2008-2009.
23. Le risque relatif aux arriérés, prévu et effectivement contrôlé par le Fonds, n'a qu'une incidence mineure sur la stabilité des remboursements des prêts. Le FIDA

continue d'accorder une grande attention aux risques souverains. Le risque d'arriérés et de défaut de paiement est déjà couvert de manière adéquate par les provisions en place et l'amélioration de la situation en matière d'arriérés limite l'exigence de provisions additionnelles (au sein de la Réserve générale).

24. Dans l'hypothèse peu probable où la proportion de tranches non réglées des montants facturés passerait de 2,7% à son niveau historique moyen de 3%, une augmentation de 10% des provisions pourrait également être justifiée (soit quelque 10 millions d'USD dans la Réserve générale).

Engagement excessif des ressources résultant des défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités

25. La politique de placement en vigueur prévoit une cote de crédit minimale de AA- (Standard & Poor's) ou Aa3 (Moody's) pour les valeurs à revenu fixe, ce qui réduit le risque de défaut de recouvrement des sommes dues au Fonds au titre de ces placements.
26. Le FIDA exige que les gestionnaires externes et la banque dépositaire exercent leur devoir de diligence lors du choix des contreparties pour les opérations de placement et que les contrats à terme et les options ne soient négociés que sur des places boursières réglementées. Pour les dépôts à terme et les certificats de dépôt, le FIDA ne traite qu'avec des contreparties dont la note de crédit est au minimum A1 (Standard & Poor's) ou P1 (Moody's). Le tableau 2 ci-après fournit un certain nombre d'informations historiques sur les avoirs et les notes de crédit du FIDA.

Tableau 2

Portefeuille	Note de crédit moyenne Moody's ^a			
	2009	2008	2007	2006
Liquidités à court terme	P1	P1	P1	P1
Obligations d'État	Aaa	Aaa	Aaa	Aa1
Placements diversifiés à taux fixe	Aa1	Aaa	Aaa	Aaa
Obligations indexées sur l'inflation	Aaa	Aaa	Aaa	Aa1
Placements détenus jusqu'à échéance	Aaa	Aaa	Aaa	Aaa

^a La note de crédit moyenne est calculée sur la base des valeurs de marché au 31 décembre de cette année; pour les placements détenus jusqu'à échéance, la note est calculée sur la base des valeurs nominales.

27. Ce risque, qui est inhérent au risque global du portefeuille lié à une diminution de la valeur des placements, est évalué plus en détail dans la prochaine section.

Engagement excessif résultant d'une diminution notable de la valeur des avoirs du Fonds due à des fluctuations de la valeur boursière des placements

28. Ce risque est étroitement lié à la politique du FIDA en matière de placement. Parmi les mesures d'atténuation adoptées depuis 2005 figurent la cessation totale des placements sur les marchés d'actions, l'affectation d'une partie du portefeuille de placement en placements détenus jusqu'à échéance et l'adoption d'une politique de liquidités fixant un niveau minimal de liquidités du portefeuille. Grâce à ces mesures, le FIDA est parvenu à réduire la volatilité d'ensemble du rendement des placements et à gérer effectivement les chocs de marché liés à la crise financière. Par suite de la crise, un certain nombre de titres ont été déclassés au-dessous de la note requise par le FIDA. De concert avec les responsables externes du portefeuille, la direction a adopté une stratégie de gestion prudente pour ces cas spécifiques. En outre, durant et après la crise financière, la direction a résolu la question de l'exposition plus significative à la baisse de valeur – les opérations de

prêts de titres. Cela a pu être réalisé en réduisant aussitôt considérablement le volume des prêts de titres en 2009, avant la cessation définitive d'ici à la fin de 2010, en constituant un portefeuille distinct de prêts de titres susceptible d'être géré et suivi plus aisément et en introduisant des directives de placement plus prudentes.

29. Le FIDA utilise la méthode de la valeur exposée pour estimer, avec un niveau de confiance de 95%, le montant maximal de la perte qui pourrait être subie par le portefeuille sur une durée déterminée. Il s'agit d'une mesure du risque tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'entraîner une diminution de la valeur boursière du portefeuille. Au 31 décembre 2009, la valeur exposée du portefeuille de placement à trois mois était estimée à 1,23% de la valeur totale du portefeuille, soit 32,1 millions d'USD, ce qui signifie qu'il y avait 5% de chance que le portefeuille du FIDA perde plus de 32,1 millions d'USD au cours des trois mois suivants.
30. Comme il ressort du tableau 3 ci-dessous, le portefeuille actuel du FIDA est inférieur à celui autorisé par la politique de placement, preuve d'une prudence accrue.

Tableau 3

Date	Portefeuille		Politique	
	Valeur exposée du portefeuille (%)	Montant (en milliers d'USD)	Valeur exposée de référence (%)	Montant (en milliers d'USD)
31/12/2009	1,23	32 080	1,31	33 987
31/12/2008	1,46	33 245	1,31	39 533
31/12/2007	1,3	32 500	1,4	35 000
31/12/2006	0,8	18 000	1,4	32 300
31/12/2005	1,2	27 470	1,4	33 950
31/12/2004	1,5	37 000	1,7	41 800
31/12/2003	1,7	39 600	2,0	45 300
31/12/2002	1,8	38 100	2,4	50 300

Note: Jusqu'en 2005, le FIDA effectuait encore des placements sur les marchés d'actions, tandis que le changement de 0,8 à 1,3% (2006-2007) était le résultat de la liquidation des instruments tactiques à court terme à hauteur de l'équivalent de 413 501 000 USD.

31. S'agissant de la planification en matière de politique de placement, le FIDA a également adopté la valeur exposée conditionnelle comme mesure du risque plutôt qu'une simple valeur exposée. Née comme une extension de la valeur exposée, la valeur exposée conditionnelle ne repose pas uniquement sur des données historiques mais prend en compte la "partie finale" de la distribution de la perte. Alors que la valeur exposée conditionnelle est plus adaptée à la planification d'une politique de placement qui prend en charge une atténuation dynamique des risques, la direction estime que la valeur exposée constitue une base solide pour apprécier l'adéquation de la Réserve générale, dans la mesure où elle représente une quantification plus directe des risques sur la base de l'expérience historique.
32. Enfin, à la suite de l'examen de la Réserve générale conduit en 2006, le FIDA a introduit (en 2008) la gestion structurée des risques et la communication des informations comptables pour les opérations de prêts de titres. Le Commissaire aux comptes ayant estimé que cette activité représentait un risque non nécessaire, le FIDA l'a progressivement abandonnée en 2010.

C. Comparaison avec d'autres institutions financières internationales

33. La structure de financement des autres institutions financières internationales (IFI) est différente dans la mesure où elles empruntent sur le marché et considèrent les réserves comme un élément de capital qui a pour objet d'atténuer le risque d'échéance, autrement dit les décalages entre les actifs et les passifs ayant servi à les financer (risque à terme). Les prêts assortis de conditions de faveur proposés par les IFI – qui sont plus proches du FIDA en termes d'activités – n'ont en général pas de réserves spécifiques similaires à la Réserve générale du FIDA figurant dans leurs bilans vu qu'elles peuvent compter sur l'appui du groupe "mère" en cas d'insuffisance de ressources.
34. Au vu de ces différences fondamentales, une comparaison en profondeur n'a pas été conduite dans la mesure où elle n'aurait pas été significative. Un certain nombre d'informations sur la structure financière d'autres IFI sont énumérées ci-après:
- au sein du Groupe de la Banque mondiale, les bénéfices non distribués incluent les bénéfices de l'exercice en cours et ceux des exercices précédents, les réserves spécifiques constituées pour faire face aux engagements en cas de défaillance dans le remboursement des prêts, ainsi que d'autres réserves et excédents;
 - au sein de la Banque asiatique de développement, les bénéfices non distribués incluent les divers comptes, excédents et réserves, y compris une réserve pour dépréciation des prêts, une réserve spéciale et une réserve ordinaire;
 - au sein de la Banque interaméricaine de développement, les bénéfices non distribués incluent une réserve spéciale constituée pour faire face aux engagements en cas de défaillance dans le remboursement des prêts, ainsi qu'une réserve générale constituée du produit des exercices précédents.

D. Synthèse des risques et stratégies d'atténuation

35. Comme il a été mentionné ci-dessus, le FIDA a adopté une définition très prudente des ressources disponibles pour engagement, ce qui garantit déjà que le niveau des engagements reste bien en deçà du niveau des avoirs nets du Fonds. De plus, le FIDA a adopté des stratégies spécifiques d'atténuation pour chaque risque financier (exposition au risque de change, risque de crédit et de marché, et risque de liquidité) et, partant, pour chaque élément des ressources du FIDA disponibles pour engagement. En outre, le FIDA a institué la Réserve générale afin de couvrir le risque potentiel d'engagement excessif des ressources pouvant dériver de risques non atténués, du fait de circonstances imprévues.
36. On trouvera ci-après l'étendue potentielle indicative de la perte liée aux différents risques inhérents au risque d'engagement excessif examinés plus haut:
- 41,0 millions d'USD. Les fluctuations des taux de change peuvent entraîner un désalignement entre le montant des ressources engagées et les engagements correspondants en faveur des prêts et des dons (risque de change) (pertes de monnaies au cours des sept dernières années en raison de l'appréciation ou de la dépréciation de l'USD par rapport au DTS).
 - 32,1 millions d'USD. Diminution de la valeur des avoirs sous l'effet des fluctuations de la valeur de marché des placements (risque de marché) et défaillances dans le recouvrement des montants dus au Fonds suite au placement de ses actifs liquides (risque de crédit) (valeur exposée du portefeuille de placements de 5% à trois mois).
 - 10,0 millions d'USD. Défaillances dans la réception du paiement des frais de service des prêts (risque de crédit) (reflète approximativement

l'augmentation des provisions provoquée par une hausse de 10% sur l'incidence des versements non réglés).

37. Cette analyse quantitative ne peut que donner une idée générale de l'incidence des risques potentiels. Les chiffres sont indicatifs et sont fonction de différentes hypothèses. En un mot, on peut assister à l'apparition de scénarios pires ou, plus vraisemblablement, meilleurs. En outre, le Fonds peut toujours utiliser ses avoirs non engagés, même à beaucoup plus long terme, afin de couvrir les déficits potentiels.

III. Questions comptables (critères de diffusion) et opinions du Commissaire aux comptes

38. Le Conseil international des normes comptables a établi un cadre pour la préparation et la présentation des états financiers qui précise les concepts de base des états financiers préparés conformément aux normes comptables internationales et définit les différents éléments à partir desquels sont établis les états financiers. En particulier, les fonds propres sont définis comme étant "les fonds versés par les actionnaires, les bénéfices non distribués, les réserves représentant des affectations de bénéfices non distribués et les réserves représentant les écarts de réévaluation".
39. Le FIDA comptabilise la Réserve générale au titre du capital et des réserves, puisqu'elle constitue une affectation du produit de l'exercice précédent (transféré de l'excédent cumulé). Par conséquent, pour les besoins de la comptabilité, depuis 2006, la Réserve générale fait l'objet d'une inscription au bilan séparée à titre d'élément du capital et des réserves. À cet égard, les normes internationales d'information financière n'ont pas changé dans l'intervalle.
40. Pour ce qui concerne la classification de la Réserve générale dans le poste capital et réserves, PricewaterhouseCoopers juge ce choix approprié et conforme à la documentation s'y rapportant communiquée par la direction à l'appui de cette classification. Cette documentation comprend à la fois des notes internes de position et des décisions officielles du Conseil des gouverneurs confirmant les justifications à l'origine de la constitution de la Réserve générale, en 1980, et les montants affectés à cette Réserve au cours de la période 1980-1993. PricewaterhouseCoopers n'est pas en situation de formuler des observations à propos du montant de la Réserve générale, cette décision relevant manifestement de la compétence exclusive de la direction.

IV. Conclusions et recommandation

41. Depuis la dernière évaluation de l'adéquation de la Réserve générale par le Comité d'audit, en décembre 2006, de nouveaux risques sont apparus pour lesquels la direction du FIDA a pris des mesures d'atténuation et mis en place de nouveaux mécanismes de gestion.
42. Compte tenu des mesures d'atténuation aujourd'hui en place, la Direction estime se prémunir efficacement, au moyen de méthodes opérationnelles, financières et comptables, contre le risque d'engagement excessif des ressources qui pourrait découler des éventualités suivantes:
- fluctuation des taux de change;
 - défaillances dans le paiement des frais de service des prêts;
 - défauts de recouvrement de sommes dues au Fonds au titre du placement de ses liquidités; et
 - diminution de la valeur des avoirs du Fonds due à des fluctuations de la valeur de marché des placements.

43. Sur la base de l'analyse précitée, et compte tenu des mesures d'atténuation actuellement mises en œuvre (décrites dans les sections précédentes) afin de limiter l'exposition au risque, la direction estime que le risque résiduel d'engagement excessif ne s'est pas aggravé depuis le dernier examen. La direction est d'avis que le niveau de la Réserve générale, fixé à hauteur de 95 millions d'USD, est prudent et adéquat au vu des éléments ci-après:
- les outils et stratégies d'atténuation plus solides mis en place par le Fonds, notamment au cours des dernières années, afin d'affronter le risque d'engagement excessif des ressources et les bons résultats enregistrés dernièrement par le FIDA s'agissant du revenu des placements et de la gestion des arriérés au titre du remboursement des prêts;
 - l'accroissement des risques du fait de la majeure volatilité des marchés des capitaux et du crédit et l'augmentation du volume des activités et, partant, des engagements;
 - les indications fournies par l'analyse quantitative du niveau potentiel de perte liée aux risques évalués et la nécessité de maintenir une marge de prudence.
44. La Réserve générale devrait être réévaluée à la lumière de la nouvelle politique de placement, qui a été présentée au Comité d'audit à sa cent dix-septième réunion et sera mise en œuvre durant le prochain exercice. En outre, le FIDA a entrepris une étude de faisabilité concernant la possibilité de libeller ses prêts en une seule monnaie. La Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, qui débutera en février 2011, pourrait également conduire à l'introduction de nouvelles modalités de financement et de mobilisation de fonds. L'adéquation de la Réserve générale doit donc faire l'objet d'un suivi constant. Par conséquent, il est recommandé que le Comité réévalue l'adéquation de la Réserve générale au début de l'année 2012, à l'issue de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA, afin d'appréhender toutes les répercussions que pourrait avoir l'apparition de nouveaux risques et de définir les facteurs d'atténuation qu'il convient de mettre en place.

État des ressources disponibles pour engagement (FIDA seulement)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2009 et 2008 (en milliers d'USD)

	2009	2008
Avoirs disponibles en monnaies librement convertibles		
Liquidités	284 508	263 619
Placements	2 591 010	2 813 473
Billets à ordre	386 512	275 328
Autres montants à recevoir ¹	67 211	126 632 ¹
	3 329 241	3 479 052
À déduire:		
Montants à payer et passif exigible	461 345	816 387
Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP), report	7 150	3 436
Réserve générale	95 000	95 000
Prêts entrés en vigueur non décaissés	2 405 277	2 266 063
Prêts approuvés et signés mais non encore entrés en vigueur	161 268	249 789
Dons non décaissés	305 795	149 239
	3 435 835	3 579 914
Provision pour billets à ordre	80 861	80 898
	3 516 696	3 660 811
Ressources disponibles pour engagement	(187 455)	(181 759)
À déduire:		
Prêts non encore signés	405 911	400 086
Dons non encore signés	195 732	160 533
Ressources nettes disponibles avant pouvoir d'engagement anticipé (PEA)	(789 098)	(742 378)
PEA reportés au 1^{er} janvier	742 378	585 352
PEA approuvés aux sessions du Conseil d'administration au cours de l'exercice	90 000	168 300
	832 378	753 652
À déduire:		
PEA couvert pendant l'exercice	(43 280)	(11 274)
PEA reporté au 31 décembre	789 098	742 378²
Montant net des ressources disponibles pour engagement	-	-

¹ Ce poste ne comprend pas les sommes exigibles au titre des fonds fiduciaires PPTE et AMACS du FIDA.² Le montant reporté au titre du PEA est largement inférieur au plafond de cinq ans de rentrées futures au titre des prêts (soit environ 1 380 millions d'USD) conformément à ce qui a été fixé dans la septième reconstitution.